EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE ET D'ELEVAGE

DE LA SEINE-MARITIME

AVENANT N°58 DU 28 janvier 2020

RELATIF A LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE SALAIRE

NOR :

IDCC : 9761

Entre :

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-Maritime (FNSEA 76) ;

La fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles de Seine-Maritime ;

D'une part, et

L'union professionnelle régionale de l'agroalimentaire CFDT de Normandie ;

La Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC- AGRI) ;

La fédération FGTA-FO ;

L'union syndicale régionale agroalimentaire et forestière CGT de Normandie ;

Le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles – CFE-CGC-SNCEA ;

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Les dispositions de l'article 24 « salaires minima du personnel non cadre » sont remplacées par les suivantes :

- Au 1er janvier 2020, les salaires minima sont les suivants :

Niveaux	Coefficients	Salaire horaire
Niveau I	100	10,15
Niveau II échelon 1	210	10,39
Niveau II échelon 2	220	10,51
Niveau III échelon 1	310	10,66
Niveau III échelon 2	320	11,14
Niveau IV échelon 1	410	11,66
Niveau IV échelon 2	420	12,29

Article 2[1]

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui a été déposé à la DIRECCTE de Haute-Normandie – Unité territoriale de la Seine-Maritime – Cité Administrative – 2 rue Saint-Sever – 76032 ROUEN CEDEX.

Fait à Rouen, le 28 janvier 2020

(suivent les signatures)

[1] Article final

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-Maritime ;

Paul BONNINGUES

La fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles de Seine-Maritime ;

Hubert Commare

L'union professionnelle régionale de l'agroalimentaire CFDT de Normandie ;

JEAN-LUC DUBOIS

La Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC- AGRI) ;

A. DESINTEBIN

La fédération FGTA-FO ; Gerard PAUROD

L'union syndicale régionale agroalimentaire et forestière CGT de Normandie ;

Le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles – CFE-CGC-SNCEA

L. Durand

HC

J-LD

PB

AD